

PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 5 octobre 2021 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 20 h 00.

Sont présents : Mesdames les conseillères Valérie Bourgoïn et Julie Nadeau et Messieurs les conseillers Gilles Beaulieu, André Caron, Philippe Morneau-Hardy et Michel Ferland sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Est aussi présente Madame Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe, en remplacement de Madame Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

2021-10-182

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit ouverte à 20 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2021-10-183

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

2021-10-184

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021, totalisant une somme de 176 234,79 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 176 234,79 \$.

2021-10-185

AVIS DE MOTION POUR ADOPTION À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 69-90

Monsieur Gilles Beaulieu, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption

à une séance ultérieure du règlement 233-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 69-90.

2021-10-186

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 69-90**

Il est, par la présente, déposé par Monsieur Gilles Beaulieu, conseiller, le projet de règlement numéro 233-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 69-90 qui sera adopté à une séance ultérieure et ce, conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec.

Ledit règlement a pour objet d'interdire l'ouverture de toute nouvelle voie de circulation, qu'elle soit publique ou privée, dans les zones de type FA et FB du règlement de zonage numéro 69-90 et de rendre conditionnelle la création de tout nouveau lot à l'obligation qu'il soit adjacent à un chemin public identifié au cadastre.

2021-10-187

**AFFECTATION DU SURPLUS AFFECTÉ – FOSSE SEPTIQUE –
POUR UNE PARTIE DU PAIEMENT DE LA FACTURE DE
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT**

ATTENDU QUE les dépenses effectuées pour la vidange des fosses septiques 2021 totalisent 24 801,05 \$;

ATTENDU QU' un montant est déjà prévu dans le surplus affecté – Fosse septique – ayant le numéro de Grand Livre 59-13190-000 pour payer la différence manquante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve la dépense de 11 098,00 \$ et que ce montant soit pris à même le surplus affecté et que les écritures comptables nécessaires soient effectuées.

2021-10-188

**AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LE PAIEMENT
DES FACTURES # 92737 ET 94399 DE SIGNALISATION LÉVIS INC.**

ATTENDU QUE les dépenses effectuées pour l'achat de bornes 911 totalisent 10 453,97 \$;

ATTENDU QU' aucun montant est prévu au budget pour les bornes 911 et que 10 453,97 \$ est manquant pour payer les factures.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve la dépense de 10 453,97 \$ et que ce montant soit pris à même le surplus non affecté et que les écritures comptables nécessaires soient effectuées.

2021-10-189

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE PAR INTÉRIM À SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF**

**À L'OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE EN
REGARD DES TRAVAUX D'UNE SECTION DU RANG SAINTE-
BARBE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE
LOCALE – VOLET SOUTIEN**

- ATTENDU QU' une partie des travaux dans le rang Sainte-Barbe a été réalisé en régie par la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska en septembre 2021;
- ATTENDU QUE l'aide financière du ministère des Transports (MTQ) a été confirmée au montant de 1 174 610,00 \$;
- ATTENDU QUE le montant de la contribution financière maximale est de 1 174 610,00 \$ et la contribution financière accordée sera versée en service de dette sur une période de 10 ans;
- ATTENDU QUE les travaux de la 2^e section du rang Sainte-Barbe seront en chantier au printemps 2022, un règlement d'emprunt sera alors présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une fois le montant connu du soumissionnaire;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska doit pourvoir au financement temporaire de ces dépenses, en attente du financement permanent qui est prévu lorsque l'ensemble des dépenses auront été complétés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise M. Richard Caron, maire et M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska afin d'obtenir un emprunt temporaire de 78 574,16 \$ visant à payer les travaux de la 1^{ère} section du rang Sainte-Barbe, en attente de l'approbation du financement permanent du règlement d'emprunt et de la contribution financière du Ministère des Transports.

2021-10-190

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES
INCENDIES DU 3 AU 9 OCTOBRE 2021**

- ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique tient la semaine de prévention des incendies annuellement;
- ATTENDU QUE cette semaine est également soulignée aux États-Unis et au Canada;
- ATTENDU QUE le Service intermunicipal de sécurité incendie a pour mandat, notamment, de prévenir les pertes de vie et matérielles causées par des incendies;
- ATTENDU QUE chaque année, au Québec, les incendies causent en moyenne 13 maisons endommagées chaque jour, 400

blessés et 24 000 personnes évacuées;

ATTENDU QUE près de 49 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine;

ATTENDU QUE la réglementation en prévention incendie adoptée par les municipalités de la MRC de Kamouraska a pour but d'assurer la sécurité des citoyens dans leurs domiciles en établissant notamment des exigences normatives sur le matériel de protection nécessaire à avoir à la maison;

ATTENDU QUE les messages du ministère de la Sécurité publique porteront sur la distraction qui sont à l'origine des incendies;

ATTENDU QUE le Service intermunicipal de sécurité incendie invite les citoyens à demeurer vigilants et alertes pour éviter d'être à leur tour victimes d'un incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska proclame la Semaine de prévention des incendies du 3 au 9 octobre 2021.

2021-10-191

**RECONNAISSANCE DE LA JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU
CANCER DE LA PROSTATE LE 19 NOVEMBRE 2021**

ATTENDU QU' annuellement 4 300 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENTU QUE 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE PROCURE est un organisme de bienfaisance dans la lutte contre le cancer de la prostate. Il sensibilise, soutient et informe les personnes concernées par cette maladie. Il promeut et contribue au financement de la recherche de classe mondiale;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Saint-Bruno-de-Kamouraska au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

IL EST PROPOSE PAR : Monsieur Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la

Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska déclare le 19 novembre comme
« La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».

2021-10-192

**AUTORISATION DE PROCÉDER AU 2^E VERSEMENT À LA SÛRETÉ
DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSE PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la secrétaire-trésorière
adjoindte à effectuer le 2^e et dernier versement à la Sûreté du Québec pour
l'année 2021 au montant de 20 280,00 \$.

VARIA

2021-10-193

**CONTRIBUTION À LA CAMPAGNE 2021 DE CENTRAIDE BAS-
SAINT-LAURENT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité
de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue à la campagne 2021 de Centraide
Bas-Saint-Laurent au montant de 100,00 \$.

2021-10-194

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE DU
CLUB LIONS ET DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité
de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue à la Fondation de l'Hôpital de
Notre-Dame-de-Fatima au montant de 100,00 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-10-195

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité
de Saint-Bruno-de-Kamouraska la levée de l'assemblée à 20 h 30.

Richard Caron, maire

Roxanne Morin,
secrétaire-trésorière adjointe

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Richard Caron, maire